



FOIRE AUX BOULONS de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021

Espace « Le Verger », à côté de la salle polyvalente,
27 rue Lavoisier, 38490 Saint-André-le-Gaz.
Accès possible uniquement depuis le parking de la salle polyvalente.

Foire, brocante, expositions, ventes et échanges sur le thème « Vélos - Autos - Motos – Mécanique - Matériels agricoles et de jardin - Bricolage – Quincaillerie » et également vide-greniers.

Peuvent participer à cette manifestation :

→ **Pour les expositions** : les particuliers ou associations qui souhaitent exposer des objets ou des collections en respectant le thème de la manifestation.

→ **Pour la vente** :

- les marchands forains, les commerçants, les vendeurs/revendeurs, brocanteurs et les particuliers proposant que du matériel ou des articles en rapport avec le thème de la manifestation.

- toutes les personnes qui souhaitent effectuer une opération vide-greniers (expo-vente sur aire dédiée).

Les étalages ou stands ne respectant pas les conditions ci-dessous pourront être refusés par l'organisateur.

CONDITIONS GENERALES POUR LA VENTE :

- L'inscription ne donne pas droit à un emplacement réservé. Les exposants seront placés selon leur inscription, leur ordre d'arrivée et de la catégorie de leur stand. Seuls les membres de l'association organisatrice seront habilités à accueillir les exposants et gérer les emplacements et leurs décisions seront souveraines. L'inscription pourra être refusée si le nombre maximum d'exposants est atteint.
- L'exposant est responsable de son stand et des objets exposés. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations et décline toute responsabilité sur les types de produits vendus.
- Les objets qui resteront invendus en fin de journée ne devront en aucun cas être abandonnés, l'exposant s'engage à laisser l'emplacement dans l'état où il l'a trouvé à son installation.
- L'association SAG.Animations et la commune de Saint-André-le-Gaz décline toute responsabilité en cas de dommage sur les véhicules stationnés sur le champ d'exposition ou aux alentours.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser un exposant avec lequel il existerait un litige, de refuser des objets à la vente s'il estime que cette vente fait tort à l'organisateur ou d'annuler la manifestation par manque de participants ou à cause des conditions exceptionnelles
- En cas de pluie, la manifestation sera maintenue.
- Après le placement, aucun remboursement ne sera possible quel que soit le motif : désistement, départ, ... etc.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement ou d'édicter des prescriptions complémentaires qui auront le même caractère impératif

Pour être validé, le dossier d'inscription des vendeurs doit comporter les pièces suivantes :

- le règlement (chèque libellé à l'ordre de **SAG.Animations**, ne pas agraffer), En cas de désistement, le règlement sera retourné si l'association organisatrice SAG.Animations a été prévenue au moins **48 heures à l'avance**.
- l'attestation sur l'honneur remplie, datée, signée et la photocopie recto-verso de la pièce d'identité (obligatoire).

ATTENTION :

- L'exposition est ouverte aux visiteurs de 7H00 à 17H00. L'emplacement doit être occupé pour 7H00. Passé ce délai, il pourra être déclaré vacant et affecté à un autre exposant.
- L'électricité et le matériel (tables, chaises, ...) ne sont pas fournis, aucun emplacement n'est abrité.
- Hors véhicule d'exposition, un seul véhicule par emplacement marchand peut être autorisé. Dans ce cas la longueur de l'emplacement est au moins égale à la longueur du véhicule.

MONTANT DES DROITS :

	Mètre Linéaire	Minimum Mètre Linéaire à prendre	Profondeur
Gratuité pour les exposants non vendeurs	Particuliers 3 €	2 m ou longueur du véhicule présent x 3 €	4 mètres
	Professionnels 3 €	5 m ou longueur du véhicule présent x 3 € si >5m	

Sur place buvette et restauration

Site Internet : <http://saganimations.blogspot.fr/>

Téléphone : **07 845 08 974**

ATTESTATION – INSCRIPTION au **VIDE-GRENIERS** de la Foire aux Boulons
se déroulant le **dimanche 12 septembre 2021 à SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ**

Personne physique

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Email :

Titulaire de la pièce d'identité : Nature : N°

Délivrée le par :

N° immatriculation de mon véhicule : Reste sur l'emplacement : Oui - Non

Déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du règlement et des conditions générales,
- de ne pas être commerçant (e),
- de vendre que des objets personnels et usagés (*Article L 310-2 du Code de commerce*),
- de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (*Article R321-9 du Code pénal*).

Fait à Signature

le

Ci-joint règlement de € pour un emplacement d'une longueur de mètres.

Attestation devant être fournie à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise à Mairie de Saint-André-le-Gaz.



SAG.Animations – association organisatrice

Adresse : Mairie, 20 rue Lavoisier – 38490 SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ – Courriel : sag.animations@gmail.com

ATTESTATION – INSCRIPTION à la **FOIRE et BROCANTE** de la Foire aux Boulons
se déroulant le **dimanche 12 septembre 2021 à SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ**

Personne morale

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la société/association/... (*raison sociale*) :

N° de registre du commerce / des métiers : Marchandise vendue :

Dont le siège est au (*adresse*) :

Ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP : Ville :

Tél. : Email :

Titulaire de la pièce d'identité : Nature : N°

Délivrée le par :

N° immatriculation de mon véhicule : Reste sur l'emplacement : Oui - Non

Déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du règlement et des conditions générales,
- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du commerce,
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (*Article 321-7 du Code pénal*).

Fait à Signature

le

Ci-joint règlement de € pour un emplacement d'une longueur de mètres.

Attestation devant être fournie à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise à Mairie de Saint-André-le-Gaz.